

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE**

*
Ancienne Gare - Place Faure-Marchand
17390 LA TREMBLADE

*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 12 AVRIL 2023

AFFICHÉ LE 12 AVRIL 2023

CS-220412-01

Nombre de membres :

- En exercice :	14
- Présents :	10
- Absents :	04
- Pouvoirs :	00

**CS-220412-01 ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE
L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE – EXERCICE 2022**

L'an deux mil vingt-trois, le douze avril à neuf heures et demi, le Comité syndical dûment convoqué le trente mars deux mille vingt-trois s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Emmanuel CRETIN, Président du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre.

LES PRÉSENTS :

- M. CRETIN Emmanuel (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. MATET Nicolas (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. MARY Guy (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. DAUGY Emmanuel (S) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
Suppléant de Mme OSTA AMIGO Laurence
- Mme PORTIER Myriam (T)..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- Mme PERAUDEAU Marie-Christine (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. PITARD Christian (S) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
Suppléant de M. BARRAUD Vincent
- Mme BALLOTEAU Claude (T)..... Communauté de commune du bassin de Marennes
- M. PETIT Jean-Marie (T) Communauté de commune du bassin de Marennes
- M. PROU Jean (T) Conseil départemental de Charente-Maritime

LES ABSENTS EXCUSES :

- M. SUEUR Christophe (T) Conseil départemental de Charente-Maritime
- M. FERCHAUD Pascal (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. LYS Jacques (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- Mme. LABARRIERE Fabienne (T) Conseil départemental de Charente-Maritime

◦ ◦ ◦ ◦

Secrétaire de séance : MARY Guy

◦ ◦ ◦ ◦

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE
COMITE SYNDICAL DU
12 AVRIL 2023**

**CS-220412-01 ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE
L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE – EXERCICE 2022**

Rapport :

L'arrêt des comptes d'une collectivité territoriale est constitué par le vote du comité syndical sur le compte administratif et sur le compte de gestion. Il faut procéder au vote du compte de gestion préalablement à celui du compte administratif. Suite au budget primitif de l'exercice 2022, des décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion est dressé par le receveur, comptable du syndicat mixte, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer. Le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le comité syndical doit donc statuer sur

- l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022,
- sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le compte de gestion a été présenté par le comptable public en date du 14 mars 2023 et un extrait synthétique est joint ci-dessous,

Suite à cette présentation :

Vu la loi n°94.504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction M4 budgétaire et comptable,

N° codique du poste comptable : 0170038		NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC ROYAN		ETABLISSEMENT: SM PORTS ESTUAIRE SEUDRE	
Résultat d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés					
51600- SM DES PORTS ESTUAIRE SEUDRE					
	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	L'INVESTISSEMENT: Exercice 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	137 014,50		-277 853,00		-140 838,50
Fonctionnement	137 638,83	12601,89	30 700,34		155 737,28
Total I	274 653,33	12601,89	-247 152,66		14 898,78
II- Budgets de services à caractère administratif					
Total II					
III- Budgets des services à caractère industriel et commercial					
Total III					
TOTAL I + II + III	274653,33	12601,89	-247 152,66		14 898,78

LE COMITE SYNDICAL

- après en avoir délibéré,

DÉCIDE

1°) que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

ADOPTÉ À L'UNANIMITE -

Le Président du Syndicat Mixte
des ports de l'Estuaire de la Seudre,
Emmanuel CRETIN

